

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE L'ÉGLISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les activités organisées sous l'égide de «l'esprit saint» sont prioritaires.

Les activités sans lien avec la vie culturelle et spirituelle sont soumises à autorisation.

Toutes autres manifestations, activités et réunions organisées à l'église Saint-François requièrent l'autorisation préalable du Conseil Cantonal de Service Communautaire de «l'esprit saint» (CCSC «esprit saint») et celle du Service de la jeunesse et des loisirs, en charge des cultes et des temples, en application de l'article 22 de la loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public.

A SAVOIR

Un délai de quinze jours est requis entre deux concerts nécessitant d'importants aménagements et des répétitions.

Pour des concerts moins contraignants, le délai peut être plus court.

Lorsqu'une estrade est requise pour le concert, elle ne peut être dressée plus de trois jours de suite, de même pour les lumières additionnelles.

Lorsqu'un concert est doublé deux jours consécutivement, les rangements indispensables à l'usage spirituel de l'église sont à charge de l'organisateur. La main d'œuvre nécessaire peut être complétée par des bénévoles fournis par l'organisateur.

DISPONIBILITÉ ET HORAIRES

Les lundis

L'église est réservée pour les cours d'Orgue de la HEMU Lausanne

Mardi-Vendredi

10h-12h Silence

16h-18h40 Silence

Samedi

À moins d'un partenariat avec le CCSC esprit saint (culte et saison de concert 17h), l'église Saint-François n'accueille pas de concert ce jour-là.

Dimanche

Église disponible en fonction de l'usage prioritaire de la paroisse de Saint-François Saint-Jacques.

AMÉNAGEMENTS ET CONDITIONS

L'aménagement de l'église pour des concerts est soumis aux normes de sécurité en vigueur dans des salles de concert.

La jauge de spectateurs maximale est de 540 personnes, chanteurs et musiciens compris.

L'église de Saint-François est livrée « clé en main » par le CCSC « esprit saint » aux organisateurs selon les besoins définis lors d'une séance commune ad hoc.

Les frais administratifs, de coordination et de main d'œuvre sont à charge de l'organisateur, selon un barème que le CCSC « esprit saint » tient à disposition des organisateurs.

En cas d'annulation, les frais d'administration restent dus.

La ville de Lausanne met 90 chaises gratuitement à disposition des organisateurs, et ce pour compléter la jauge de base qui est de 270 places.

La location du complément de chaises pour atteindre la jauge maximale est à charge de l'organisateur.

L'aménagement de la jauge de l'église est confié au concierge de l'église.

L'organisateur peut fournir des bénévoles pour diminuer ses coûts.

Les autres aménagements (estrade, podiums, éclairage) sont confiés à des sous-traitants habitués à l'église. Si besoin « l'esprit saint » fournit des devis.

Les rangements sont confiés au concierge de l'église. L'organisateur peut fournir des bénévoles pour diminuer ses coûts.

La présence du concierge est obligatoire lors des répétitions et des concerts.

À NOTER

Il n'y a pas de toilettes à Saint-François

Il n'y a pas de vestiaire à Saint-François

Il n'y a actuellement ni support pour accueillir des affiches, ni pour le dépôt de flyers autres que ceux produits par l'esprit saint ou par l'Association des concerts Saint-François. Une affiche « programme général à Saint-François » est régulièrement produite par l'esprit saint et visible dans deux vitrines sur la place. L'affiche recense toutes les activités culturelles et culturelles se déroulant dans l'église.